

# OGM ET BIODIVERSITE: La Côte d'Ivoire se donne les moyens de gérer les risques liés aux biotechnologies

ACTUALITES



**D**ans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Biodiversité (PRB-UEMOA), la Commission de l'UEMOA a initié une série de formation pour le renforcement des capacités en matière de biodiversité dans les Etats membres. Ainsi, du 05 au 09 Novembre 2012, un atelier national de restitution des formations reçues sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et la biosécurité s'est tenu à l'INADES Formation à Abidjan. Cet atelier organisé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, avait pour but d'accroître les compétences des institutions nationales chargées de la Biosécurité. L'ouverture de cet atelier a été présidée par le Prof. Georges KOUADIO, Directeur Général de l'Environnement, représentant le Docteur Rémi ALLAH-KOUADIO, Ministre de l'Environnement et du Développement durable.

Dans son allocution d'ouverture, le représentant du Ministre a, avant tout proposé, félicité l'UEMOA pour son engagement constant aux côtés de la Côte

d'Ivoire et rappelé que la formation a pour objectif de constituer « une masse critique de compétences en vue de gérer efficacement les risques associés à la manipulation des Organismes Génétiquement Modifiés ». Le Prof. KOUADIO a ajouté que cette approche est en étroite convergence avec la vision du gouvernement en la matière: à savoir former des femmes et des hommes pour les habiliter à tenir efficacement tous les leviers économiques et sociaux du monde contemporain. « Il importe de comprendre que la maîtrise des outils permettant de déployer la biotechnologie moderne est une obligation pour notre pays, pas une option »: a proposé, le Directeur Général de l'environnement. Car, selon lui: « non seulement la vocation agricole de la Côte d'Ivoire commande de posséder toutes les techniques et technologies susceptibles de contribuer à la productivité agricole pour satisfaire les besoins nationaux, mais l'appartenance à l'espace UEMOA, dont certains pays ont adopté les cultures transgéniques, impose également de mettre en place les outils et règles

pour un usage sécuritaire de ces biotechnologies modernes ».

C'est pourquoi, il a tenu à préciser que le projet de loi sur la prévention des risques biotechnologiques a été réintroduit pour examen, par le gouvernement. L'adoption de cette loi marquera une nouvelle étape, car elle permettra d'encadrer l'utilisation à des fins expérimentales et cognitives de la biotechnologie moderne. Ce sont environ soixante (60) personnes issues des institutions impliquées dans les activités liés aux OGM, des membres de la société civile, des chercheurs, enseignants etc., qui ont pris part à ces assises. Les échanges ont porté essentiellement sur l'évaluation et la gestion des risques liés à l'introduction des biotechnologies, la biotechnologie et les méthodes de détection et d'identification des OGM, la communication sur le risque et sur d'autres thèmes. Tous les participants à cet atelier ont bénéficié également d'une visite dans le laboratoire national de biosécurité situé dans l'enceinte du centre national de recherche agronomique (CNRA), le jeudi 08 novembre 2012.